

QU'EST CE QUE LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ?

La France est composée de 101 départements.

Elle compte aujourd'hui

96 départements en métropole et 5

outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte).

Le Département est une collectivité territoriale qui accompagne ses habitants à toutes les étapes de leur vie.

Le Département met en œuvre des projets locaux et intervient dans

de nombreux domaines qui touchent directement la vie quotidienne de ses habitants : il **construit et rénove les collèges**,

les équipe en matériel informatique et **organise les transports scolaires (TIL)**.

Il a aussi des **compétences**

en matière d'action sociale, d'éducation, d'aménagement du territoire, de culture et de patrimoine, de sport, de gestions des espaces naturels et de tourisme.

Il finance aussi le service départemental d'incendie et de secours (les pompiers).



27

CANTONS

54

CONSEILLERS
DÉPARTEMENTAUX

163

COMMUNES

LE SAIS-TU ?

- Le nom de ton département est "Les Alpes-Maritimes"
- Son numéro est le 06, qui représente les deux premiers chiffres de ton code postal
- Les Alpes-Maritimes sont découpées en **27 zones** géographiques que l'on appelle **les cantons**
- Il y a **163 communes** et **1 098 465 habitants** dans les Alpes-Maritimes
- **Le Conseil général des Alpes-Maritimes a changé de nom et est devenu Département des Alpes-Maritimes**

COMMENT ÇA MARCHE ?

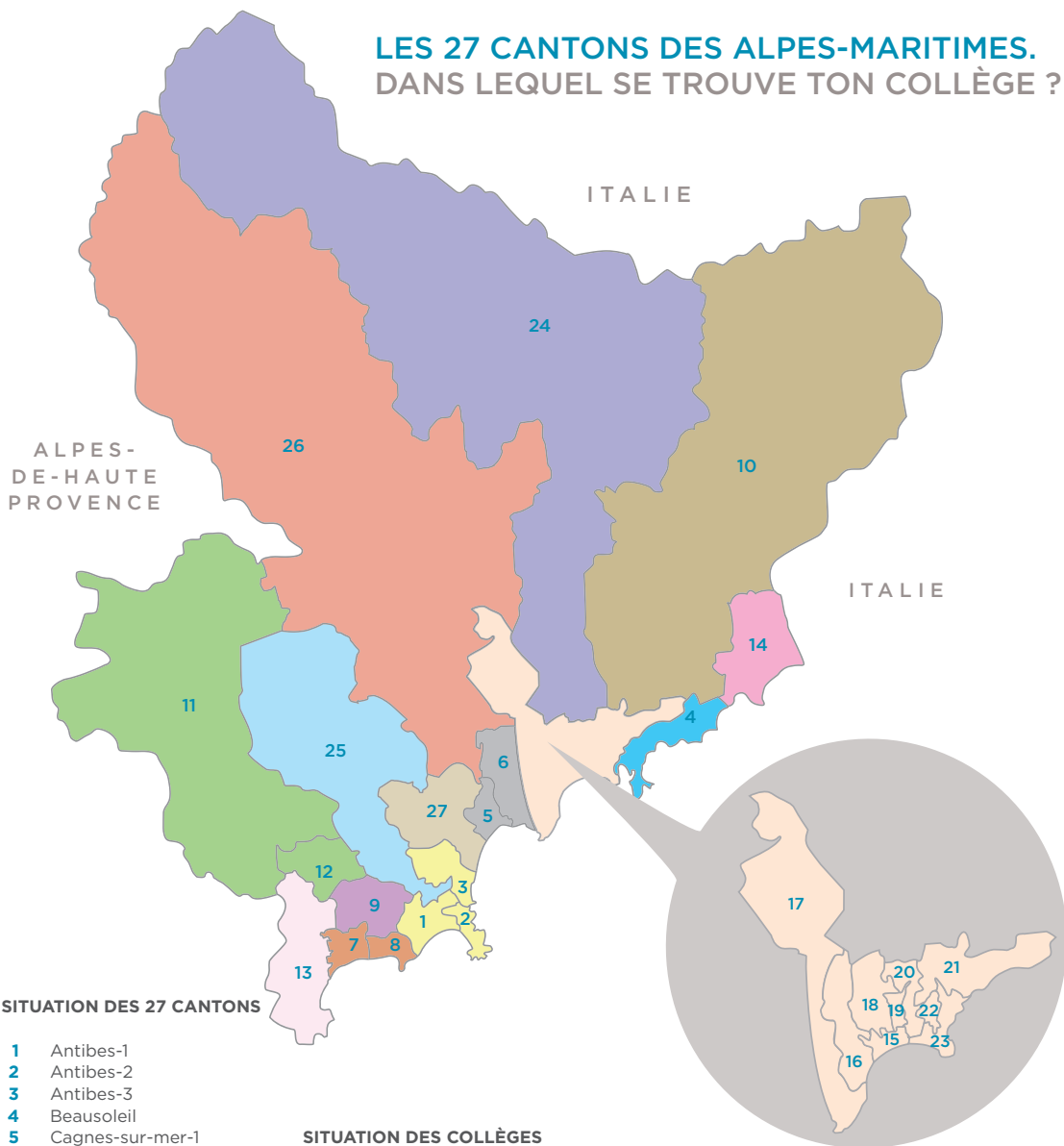
- Il y a **27 cantons** dans les Alpes-Maritimes et **54 Conseillers départementaux** pour représenter chaque territoire.
- **Chaque territoire est représenté par un binôme composé d'un homme et d'une femme.**
- Les 54 Conseillers départementaux, qui forment l'Assemblée Départementale, élisent un Président parmi eux. Ils sont tous élus pour **une durée de 6 ans.**
- **Le Président du Département des Alpes-Maritimes s'appelle Éric Ciotti .**



1 098 465

HABITANTS DONT 170 556 SCOLAIRES,
44 000 ÉTUDIANTS ET 482 898 ACTIFS

LES 27 CANTONS DES ALPES-MARITIMES. DANS LEQUEL SE TROUVE TON COLLÈGE ?



SITUATION DES 27 CANTONS

- 1 Antibes-1
- 2 Antibes-2
- 3 Antibes-3
- 4 Beausoleil
- 5 Cagnes-sur-mer-1
- 6 Cagnes-sur-mer-2
- 7 Cannes-1
- 8 Cannes-2
- 9 Le Cannet
- 10 Contes
- 11 Grasse-1
- 12 Grasse-2
- 13 Mandelieu-la-Napoule
- 14 Menton
- 15 Nice-1
- 16 Nice-2
- 17 Nice-3
- 18 Nice-4
- 19 Nice-5
- 20 Nice-6
- 21 Nice-7
- 22 Nice-8
- 23 Nice-9
- 24 Tourrettes-Levens
- 25 Valbonne
- 26 Vence
- 27 Villeneuve-Loubet

SITUATION DES COLLÈGES DES ALPES-MARITIMES

- Antibes (en 1, 2 et 3)
- Juan-les-Pins (en 2)
- Beaulieu-sur-Mer (en 4)
- Beausoleil (en 4)
- Biot (en 2)
- Breil-sur-Roya (en 10)
- Cagnes-sur-Mer (en 5 et 6)
- Cannes (en 7 et 8)
- Cannes-la-Bocca (en 7)
- Carros (en 16)
- Contes (en 10)
- Grasse (en 11 et 12)
- La Colle-sur-Loup (en 27)
- La Trinité (en 21)
- Le Cannet (en 9)
- Le Rouret (en 25)
- L'Escarène (en 10)
- Mandelieu-la-Napoule (en 13)
- Menton (en 14)
- Mouans-Sartoux (en 12)

- Mougins (en 9)
- Nice (en 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9)
- Peymeinade (en 11)
- Puget-Théniers (en 26)
- Roquebrune-Cap-Martin (en 14)
- Roquebillière (en 24)
- Roquefort-les-Pins (en 27)
- Saint-Étienne-de-Tinée (en 24)
- Saint-Jeannet (en 26)
- Saint-Laurent-du-Var (en 6)
- Saint-Martin-du-Var (en 24)
- Saint-Sauveur-sur-Tinée (en 24)
- Saint-Vallier-de-Thiery (en 11)
- Sospel (en 10)
- Tende (en 10)
- Tourrette-Levens (en 24)
- Sophia Antipolis (en 25)
- Vallauris (en 1)
- Vence (en 26)
- Villeneuve-Loubet (en 27)

Il existe un Conseil départemental des jeunes. En association avec la Direction académique des services de l'Éducation nationale, le Département des Alpes-Maritimes a décidé de créer un Conseil départemental des jeunes (CDJ).

Lieu d'expression, de réflexion et d'action pour les collégiens, le Conseil départemental des jeunes permet :

- de favoriser l'éveil civique et d'intéresser les jeunes générations à la vie publique;
- d'aider les jeunes à prendre conscience des

responsabilités locales;

- de proposer et de réaliser des projets;
- d'émettre des avis consultatifs, après saisine de l'Assemblée départementale, sur des sujets en lien avec leurs domaines de compétence et qui les concernent directement.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES JEUNES



Les Conseillers départementaux jeunes lors de la remise des Palmes de la Com'

LE CDJ PRIMÉ À 2 REPRISES POUR SA COMMUNICATION

Lors du mandat 2012-2014, le CDJ a été primé 2 fois (« Palmes de la Com' » et « Créaffiche ») pour sa campagne sur les dangers des réseaux sociaux (photo). Retrouve toutes les informations et l'actualité des CDJ sur www.cdj06.fr

QUE FAIT TON DÉPARTEMENT POUR TOI ?

En assurant le fonctionnement optimal des collèges du département et l'amélioration du cadre de vie de ses

collégiens, le Département des Alpes-Maritimes fait de sa jeunesse une priorité.

EN CHIFFRES

97 COLLÈGES | 48 GYMNASES

50375 COLLÉGIENS

Des exemples concrets :

- Il récompense les collégiens ayant obtenu la mention « Très bien » au brevet des collèges.
- Il développe l'usage du numérique dans les collèges des Alpes-Maritimes en équipant les collégiens de 1644 tablettes numériques et de 1477 nouveaux ordinateurs pour 2014.
- Il contribue au devoir de mémoire en organisant pour les élèves de 3^e des visites des camps de concentration d'Auschwitz-Birkenau.

- Il offre l'Aide à la cantine scolaire* : Il alloue un euro par déjeuner consommé dans une cantine scolaire du département, à tous les collégiens résidant dans les Alpes-Maritimes, bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

NOUVEAU CETTE ANNÉE :

“Le portail des savoirs” Il s'agit d'une banque numérique des ressources artistiques, culturelles et patrimoniales des Alpes-Maritimes à destination des collégiens et des enseignants. Il est accessible via l'Espace Numérique de Travail (ENT) des établissements. Il prend la forme d'un portail Internet couvrant les 6 domaines de l'enseignement de l'histoire des arts au collège : arts de l'espace, du langage, du quotidien, du son, du spectacle vivant, du visuel, et la culture scientifique et technique.

* Les aides financières peuvent être soumises à conditions de ressources, de composition familiale. Pour vérifier les conditions d'attribution de ces aides, rendez-vous sur departement06.fr

UNE RÉFORME D'ENSEMBLE, QUI ASSOCIE DANS SA GLOBALITÉ LE PRIMAIRE ET LE COLLÈGE

L'école est engagée dans une refondation globale dont l'enjeu tient dans ce double défi de rétablir la performance du système éducatif, en assurant la réussite du plus grand nombre et en luttant contre le déterminisme social, et de rendre à l'école sa mission de transmettre et de faire partager les valeurs de la République. La loi du 8 juillet 2013 a déjà permis d'engager des évolutions positives, concentrées sur le premier degré, là où se forment les premières inégalités

d'apprentissage. Aujourd'hui, nous devons prolonger la refondation en imaginant une nouvelle organisation du collège.

Dans ce cadre de réforme qui, pour la première fois, concerne simultanément les programmes du premier degré et du second degré, en lien avec le nouveau socle et les méthodes d'apprentissage, le collège doit permettre à tous les élèves de « mieux apprendre pour mieux réussir », en maîtrisant les

savoirs fondamentaux et en développant les compétences du monde actuel. Il s'agit également de mieux apprendre, avec plus de confiance dans les enseignants, plus d'autonomie pédagogique, plus de capacité d'adaptation aux besoins divers des élèves. Le collège doit être aussi le lieu de l'épanouissement et de la citoyenneté, qui crée du « commun » et fait vivre les valeurs de la République.

DONNER À CHAQUE ÉLÈVE LES MOYENS DE SA RÉUSSITE

Il s'agit de mieux accueillir

■ En agissant sur le climat scolaire :

- Favoriser le vivre ensemble et le bon climat scolaire, l'appropriation des enjeux, des règles de fonctionnement, des codes de l'école pour les élèves et les adultes.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilité des élèves.

■ En favorisant tous les partenariats.

- Faire de l'accueil des parents un objet de travail partagé.
- Développer les projets de réussite éducative.
- Valoriser le partenariat avec les collectivités territoriales.
- Construire une carte des formations mieux adaptée.

■ En développant l'offre et l'usage du numérique à l'école.

- Faciliter la liaison entre l'école et les parents.

- Renforcer les partenariats avec les collectivités pour élargir l'offre de services.

Il s'agit également de mieux former

■ En confortant les apprentissages de base et en installant le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

- Diversifier les processus d'apprentissage.
- Donner du sens aux apprentissages en exploitant les actions et parcours éducatifs.
- Ouvrir l'école sur le monde et développer les parcours artistiques, culturels et sportifs.
- Evaluer autrement.
- Développer le numérique pour l'enseignement.

■ En réduisant le décrochage scolaire :

- Favoriser la persévérance scolaire.
- Mobiliser tous les acteurs et « raccrocher » les décrochés.

■ En améliorant la fluidité et la sécurisation des parcours :

- Mettre l'accent sur la continuité des apprentissages.
- Adapter l'école aux besoins particuliers.
- Assurer la cohérence des modalités de soutien et d'accompagnement des élèves.
- Renforcer la compétence. à s'orienter, développer une culture économique et l'esprit d'entreprendre.

L'ÉCOLE SYMBOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Plus que jamais, l'école doit jouer un rôle éminent pour faire vivre et transmettre les valeurs de la République. Il s'agit de mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école, de développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires, de combattre les

inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République. Mais parce que l'école ne peut répondre seule au défi lancé à l'ensemble de la société, il faut associer pleinement les parents à son action éducative, favoriser le travail conjoint des collectivités territoriales, de l'Éducation

nationale et de l'ensemble des services de l'État pour la réussite éducative des jeunes. Il faut également mobiliser les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile pour soutenir l'action de l'école dans la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux.